

Règlement des coureurs / marcheurs Runforcause 2022

Version 2.0 du 10.08.2022

1. Généralités

Ce règlement est valable pour tous les parcours proposés. L'événement runforcause est une marche/course en autosuffisance, ce qui signifie que chaque marcheur/coureur doit se munir d'un matériel obligatoire selon la liste ci-dessous (voir chapitre « 4. Matériel obligatoire, matériel vivement conseillé mais non-obligatoire et matériel non-obligatoire »).

Runforcause est un événement familial, en pleine nature, empruntant en majorité des sentiers pédestres traversant plusieurs communes (voir chapitre 5. Chemin balisé). Le parcours proposé relie Yverdon-les-Bains à Morat (62 km) ainsi que le parcours en boucle Yverdon – Yverdon passant par Champ-Pittet

Chaque marcheur/coureur doit avoir assez d'eau et de nourriture pour rallier le point de ravitaillement suivant.

2. Parcours - tableaux récapitulatifs

Course 1

Nom : Le parcours

Distance effective : 62 km – Yverdon - Morat

Ravitaillement : 8 *reste à définir, nous ne garantissons pas le nombre de ravitaillements

Heure de départ : 07h00

Course 2

Nom : Le semi parcours

Distance effective : 34 km – Yverdon - Portalban

Ravitaillement : 6 *reste à définir, nous ne garantissons pas le nombre de ravitaillements

Heure de départ : 07h00

Course 3

Nom : Le parcours par excellence

Distance effective : 22 km – Yverdon – Estavayer-le-Lac

Ravitaillement : 4 *reste à définir, nous ne garantissons pas le nombre de ravitaillements

Heure de départ : 07h00

Course 4

Nom : Le parcours super sympa et paisible

Distance effective : 12 km – Yverdon - Yvonand

Ravitaillement : 4 *reste à définir, nous ne garantissons pas le nombre de ravitaillements

Heure de départ : 09h00

Course 5

Nom : Yverdon boucle

Distance effective : 9 km – Yverdon - Yverdon

Ravitaillement : 2 *reste à définir, nous ne garantissons pas le nombre de ravitaillements

Heure de départ : 09h05

Marche 6

Nom : Yverdon boucle

Distance effective : 9 km – Yverdon - Yverdon

Ravitaillement : 2 *reste à définir, nous ne garantissons pas le nombre de ravitaillements

Heure de départ : 09h10

3. Conditions de participation

Le coureur inscrit dans cette catégorie ne pourra courir que s'il est âgé, le jour de la course, de ses 16 ans au moins pour la course 9km et 12km et 18 ans pour les course 22,34,62 km. Pour la catégorie Marche, il n'y a pas de limite d'âge

4. Matériel obligatoire, matériel vivement conseillé mais non-obligatoire et matériel non-obligatoire

Chaque coureur, marcheur¹ doit vérifier, dans le tableau ci-dessous, l'équipement qu'il doit avoir sur lui et pendant toute sa course. Pour cette édition, il n'y aura pas de matériel obligatoire supplémentaire requis en fonction de la météo.

Nous vous conseillons de prendre avec vous, lunettes de soleil, d'une casquette ou d'un bandana et, afin de lutter contre le chaud, et en cas de météo plus froide, de vêtements chauds. Chaque coureur est donc tenu de s'informer sur les conditions météorologiques pour le jour de la course.

4.1 Matériel obligatoire

Ci-dessous, voici la liste du matériel obligatoire que chaque marcheur/ coureur doit avoir sur lui:

- un téléphone portable chargé et allumé;
- lien du parcours ouvert; (voir chapitre 5. Suivre parcours balisé) *courses 12,22,34,62 km
- une réserve d'eau de 1 litre au minimum; *courses 34,62 km
- un gobelet personnel et une réserve alimentaire (barre/gel énergétique ou autre), permettant à chaque personne de tenir 1h30 à 2h). *courses 34,62 km

4.2 Matériel vivement conseillé mais non-obligatoire

Le matériel suivant vous est vivement conseillé, ceci pour tous les parcours :

- une veste imperméable;
- des vêtements de rechange; (pour la totalité du parcours)
- une casquette ou un bandana;
- des lunettes de soleil.

4.3 Matériel non-obligatoire

Les bâtons sont acceptés mais le coureur qui choisit d'en prendre doit les avoir avec lui tout le long de la course.

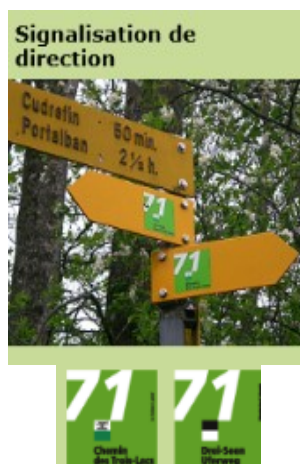
5. Chemin balisé

Chaque marcheur/coureur doit avoir ouvert le lien ci-dessous qui lui donne accès au parcours balisé.



[parcours balisé](#)

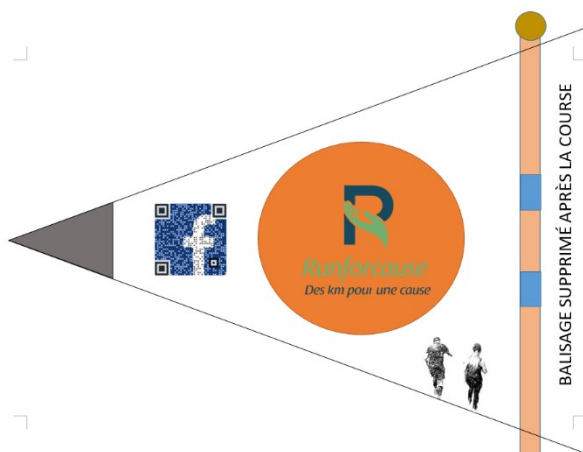
Tout le trajet est ensuite balisé par les panneaux suivant :



IL EST IMPORTANT DE TOUJOURS SUIVRE LE SENTIER 71

Le parcours sera également balisé par des flèches au sol, ainsi que de fanions

!!! IMPORTANT, DEPUIS L'EDITION 2021, NOUS NE POUVONS GARANTIR LE BALISAGE SUITE A L'ENLEVEMENT VOLONTAIRE DE CERTAINES PERSONNES MAL ATTENTIONNEES !!!



° Respect des parcours.

Chaque participant doit impérativement suivre le parcours officiel pour des raisons de sécurité et d'équité envers les autres concurrents.

° Interdictions et tolérances sur le parcours

Les vélos, engins à roulettes ou motorisés, hormis ceux de l'organisation et les chiens sont interdits sur le parcours, pour toutes les courses

° Courses / Marche

Les coureurs / marcheurs qui ne passeraient pas à certains endroits prédéfinis avant l'heure mentionnée (détails sous la rubrique courses/boucle- <https://www.runforcause.ch/courses>) peut continuer le parcours en dehors de toute surveillance et sous leur totale responsabilité.

6. Inscriptions

Les inscriptions pour l'ensemble des épreuves sont ouvertes dès le 10 février 2022.

La course « Famille » est ouverte pour tous les âges. Un seul accompagnant de 16 ans au minimum doit obligatoirement courir avec l'enfant.

Pour la course des 9 KM (boucle) ainsi que la course des 12 KM (Yverdon – Yvonand), l'âge minimum doit être de 16 ans le jour de la course.

Les autres épreuves sont ouvertes aux adultes

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives, et ne peuvent pas faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les transferts d'inscription est autorisé (changement de parcours, changement de nom) mais il n'y aura aucun remboursement de la différence du prix d'inscription. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée si la course ne peut pas être organisée ou seulement partiellement. Le participant doit s'inscrire à chaque départ auquel il souhaite prendre part et utiliser le dossard correspondant à ce départ.

Les participants doivent s'inscrire à l'épreuve de leur choix, en respectant les contraintes de dates de naissance et de sexe.

7. Comportement sur le parcours

Toutes les personnes inscrites doivent suivre les sentiers tels qu'ils sont balisés. Il est interdit de couper ces sentiers. Il est également interdit de jeter ses déchets par terre. Tout coureur surpris ne respectant pas ces comportements sera pénalisé.

8. Sécurité

Lorsqu'un coureur/marcheur est blessé, tout coureur/marcheur est tenu de venir secourir la personne en danger ou accidentée **Runforcause décline toute responsabilité en cas d'accident.**

8. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puce électronique, sous forme de 2 bandelettes, intégrées au dossard lesquelles ne devront en aucun cas être enlevées du dossard ou détériorées.

Les dossards sont remis sur présentation d'une pièce d'identité, aux lieux et horaires indiqués sur www.runforcause.ch. Les personnes inscrites via sofftiming.ch doivent présenter la confirmation en ligne reçue à l'occasion de leur inscription. Le dossard ne sera pas distribué sans justificatif d'identité. Le concurrent qui n'aura pas retiré son enveloppe-dossard avant le départ de sa course ne sera pas admis au départ de celle-ci. Sa finance d'inscription ne sera pas remboursée. Aucun participant ne sera admis au départ d'une course s'il n'est pas en possession d'un dossard. Celui-ci doit être fixé sur la poitrine de manière visible et non plié.

10. Départs et arrivées

Le départ de toutes les courses à lieu au début du parc des rives du lac à Yverdon-les-Bains, côté du skatepark. Il est recommandé aux participants de s'y rendre suffisamment tôt. L'organisateur fait appel à la sportivité de chacun afin que le respect scrupuleux des consignes permettent des départs harmonieux, ce d'autant plus que chaque concurrent pourra disposer de son temps net grâce au tapis de chronométrage installé sur la ligne de départ.

11. Classements et prix

° Le classement

Des prix spéciaux récompenseront les meilleur(e)s de chaque courses le jour-même pour recevoir leur prix. La présence est obligatoire et aucun prix ne sera envoyé par la poste.

La marche « Famille » est une épreuve non-compétitives; aussi, le classement, selon le temps net, est établi uniquement par ordre alphabétique avec indication du résultat chronométrique et aucune remise de prix n'est prévue pour ces courses

12. Prix-souvenir

Chaque participant ayant terminé sa course recevra un prix-souvenir sur présentation obligatoire du dossard. Uniquement les personnes ayant terminé leur épreuve se verront remettre le prix-souvenir juste après la ligne d'arrivée. En aucun cas, le paiement de l'inscription ne donne droit à l'obtention du prix-souvenir.

13. Certificat médical

Aucun certificat médical n'est nécessaire pour s'inscrire à l'événement, l'intégralité du parcours étant située en Suisse.

14. Engagements du participant

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité données par la Police, les agents de la Protection Civile, les agents de sécurité, l'organisateur, les bénévoles ou encore tout autre autorité ou personne liée à l'organisation de l'événement. Ils doivent respecter également le sens de circulation des courses.

Les participants sont tenus de faire preuve de respect entre eux, avec le public, ainsi qu'avec toutes les personnes de l'organisation. S'ils sont doublés sur le parcours, ils sont sportivement invités à courir sur le côté droit de la chaussée afin de favoriser le dépassement des autres concurrents.

Enfin, les participants sont priés d'adopter une attitude respectueuse de l'environnement, notamment en triant leurs déchets.

15. Responsabilité, assurance-accident et vol

Les concurrents participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de sinistre (accident, dommage, vol, perte, etc.) lors du week-end de la manifestation. Tous les participants, peu importe leur lieu de résidence, doivent être personnellement assurés pour la maladie, l'accident et pour la responsabilité civile.

16. Protection des données

Par son inscription à la Course, le concurrent donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile (mais non pas de son adresse complète), numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes d'inscriptions et des résultats. Cette autorisation s'étend à la publication de ces informations dans les médias écrits et électroniques ainsi que pour la diffusion sonore faite par les speakers de la course. Cette autorisation s'applique également aux concurrents inscrits par un tiers. Les photos et films réalisés dans le cadre de notre manifestation peuvent être utilisés pour des médias écrits et électroniques ainsi que pour nos propres moyens promotionnels ou des livres. Ils ne donnent droit à aucune indemnisation. L'organisateur s'interdit en revanche de céder le fichier des participants à des fins commerciales.

17. Communications

En s'inscrivant, le participant autorise runforcause à lui envoyer des newsletters, en rapport avec l'événement .